

# DÉPARTEMENT **DE LA MEUSE**

N° 17 / 2020

Recueil des Actes Administratifs

# Conseil départemental du 18 juin 2020

et Décisions du Président du Conseil départemental du 9 juillet 2020 prises selon les dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée

# Sommaire

#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SERVICE BUDGET ET EXECUTION BUDGETAIRE	. 1155
Compte de Gestion 2019	1155
Compte Administratif 2019	1155
Affectation des Résultats	1158
DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	
DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 JUILLET 2020	
SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS	1160
Desserte forestière de Maillette : demande de subvention	1160
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME	1160
Manifestation cyclotourisme Echappées en Meuse - 3 et 4 octobre 2020 - Accompagnement financier	
GEVO - Subvention de fonctionnement 2020	1161
VERDUN EXPO MEUSE - Subvention de fonctionnement 2020	1161
Schéma départemental de développement de l'éducation artistique et culturelle - Soutien aux structures d'enseignement artistique : Association	1162
DIRECTION DU PATRIMOINE BATI	1162
Autorisation de signature des demandes d'autorisation requises au titre du Code de l'urbanisme relatives au projet de restructuration de la restauration du collège Saint-Exupéry de Thierville-sur-Meuse	1163

	l'urbanisme relatives aux projets de constructions d'un abri à sel au dépôt de Fresnes-en- Woëvre et au centre d'exploitation de Clermont-en-Argonne ainsi que l'acquisition de modules préfabriqués à usage de vestiaires/sanitaires provisoires pour les agents de la	11/2
	restauration du collège d'Ancerville	.1163
SERVIC	CE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES	.1163
	Avenant à la convention de Subventions à Caractère Social avec le Centre Social d'Etain et Renouvellement des conventions de subventions à caractère social avec les Centres Sociaux Anthouard Pré l'Evêque, Cité Verte et Kergomard de Verdun	.1163
	Subventions aux Associations à Caractère Social	.1164
Servic	CE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION	. 1166
	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) - demandes de subvention au titre de la DSID 2020	.1166
DIREC	TION GENERALE DES SERVICES	. 1167
	Contribution financière du Département à la commande de masques passée par l'Association départementale des Maires de Meuse (AdMM)	1167

## Extrait des Délibérations

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL

#### SERVICE BUDGET ET EXECUTION BUDGETAIRE

#### **COMPTE DE GESTION 2019**

#### **DELIBERATION DEFINITIVE:**

#### Le Conseil départemental,

Vu les Comptes de Gestion 2019 présentés par le Comptable Public ;

Vu les projets de Comptes Administratifs 2019;

Vu le rapport soumis à son examen portant approbation des Comptes de Gestion, adoption des Comptes Administratifs 2019 et affectation des résultats ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné comme Président de séance par le Conseil départemental, pour l'adoption de la délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2019,

Le Président du Conseil départemental, Monsieur Claude LEONARD, assistant mais ne participant pas au débat et s'étant retiré de la salle au moment du vote,

#### Après en avoir délibéré,

- Arrête le compte de gestion présenté par le comptable public pour :
  - le Budget Principal
  - le Budget Annexe du Parc Départemental,
  - le Budget Annexe des Fonds d'Aide
  - le Budget Annexe MAIA
  - le Budget Annexe MNA

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### **DELIBERATION DEFINITIVE**:

#### Le Conseil départemental,

Vu les Comptes de Gestion 2019 présentés par le Comptable Public ;

Vu les projets de Comptes Administratifs 2019;

Vu le rapport soumis à son examen portant approbation des Comptes de Gestion, adoption des Comptes Administratifs 2019 et affectation des résultats ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné comme Président de séance par le Conseil départemental, pour l'adoption de la délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2019,

Le Président du Conseil départemental, Monsieur Claude LEONARD, assistant mais ne participant pas au débat et s'étant retiré de la salle au moment du vote,

#### Après en avoir délibéré,

Adopte les conclusions du rapport à savoir :

▶ Arrête les restes à réaliser à reporter à notre prochaine Décision Budgétaire comme suit :

Budg	et Principal				
		Investisse	ement	Fonction	nement
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RàR	Engagé report	339 840,13	12 816 240,00	395 213, 86	160 605,06
RA P	arc Départemental				
DAI	are bepartemental	Investis	sement	Fonction	nement
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RàR	Engagé report	0.00	0.00	12 005, 04	0.00
KUK	Engage repon	0,00	0,00	12 003, 04	0,00
BA Fo	onds Aide				
		Investissement		Fonction	nement
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RàR	Engagé report	0,00	0,00	17 668, 71	0,00

► Les résultats de l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit après intégration des résultats des syndicats mixtes dissout :

Compte Budget F	Administratif 2019 Principal				
		Investis	sement	Fonction	nnement
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Mandaté ou titré	60 100 525,98	47 871 919,10	203 865 195,71	228 738 420,12
	Résultat reporté	19 905 553,41			8 487 014,65
Ordre	041	0,00	0,00		
Ordre	040/042	16 963 327,56	25 542 121,31	18 276 390,75	9 697 597,00
Total		96 969 406,95	73 414 040,41	222 141 586,46	246 923 031,77
Résultat		23 555 366,54			24 781 445,31
Résultat	cumulé après RàR	11 078 966,67			24 546 836,51
Intégrati dissolutio	on suite à la on :				
Entente	e Marne		34 678,61		
Résultat	cumulé après intégration	11 044 288,06			24 546 836,51

<b>Compte Administratif 2019</b>
BA Parc Départemental

<b>BA Parc</b>	<u>Départemental</u>		ı		
		Investissement		Fonction	nement
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Mandaté ou titré	2 427 480,94	180 345,39	6 368 613,08	7 415 674,22
	Résultat reporté		1 044 217,34		554 826,27
Ordre	040/042	4 800,00	1 073 297,41	1 073 297,41	4 800,00
Total		2 432 280,94	2 297 860,14	7 441 910,49	7 975 300,49
Résultat		134 420,80			533 390,00
Résultat	cumulé après RàR	134 420,80			521 384,96

# Compte Administratif 2019 BA Fonds d'Aide

RA LOUG	<u>is a Alde</u>				
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Mandaté ou titré	54 623,19	65 079,19	755 798,90	590 458,61
Ordre	Résultat reporté 040/042		166 105,73		172 447,23
Total		54 623,19	231 184,92	755 798,90	762 905,84
Résultat			176 561,73		7 106,94
RàR	Engagé reporté	0,00	0,00	17 668,71	0,00
Résultat	cumulé après RàR		176 561.73	10 561.77	

# Compte Administratif 2019 BA MAIA

DA MAIA					
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Mandaté ou titré	0,00	0,00	363 620,46	379 306,19
Ordre	Résultat reporté 040/042		0,00		0,00
Total		0,00	0,00	363 620,46	379 306,19
Résultat			0,00		15 685,73
RàR	Engagé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat c	umulé après RàR		0,00		15 685,73

#### Compte Administratif 2019 BA MNA

Ordre	040/042				
	Résultat reporté		0,00		4 126 812,66 0,00
	Mandaté ou titré	0,00	0,00	4 890 981,71	764 169,05
		Investissement Dépenses	Recettes	Fonctionnement Dépenses	Recettes

Résulta	ıt		0,00		0,00
RàR	Engagé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Résulta	ıt cumulé après RàR		0,00		0,00

► Approuve les Comptes Administratifs, après avoir entendu, débattu et arrêté les Comptes de Gestion.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **DELIBERATION DEFINITIVE**:

#### Le Conseil départemental,

Vu les Comptes de Gestion 2019 présentés par le Comptable Public ;

Vu les projets de Comptes Administratifs 2019;

Vu le rapport soumis à son examen portant approbation des Comptes de Gestion, adoption des Comptes Administratifs 2019 et affectation des résultats ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné comme Président de séance par le Conseil départemental, pour l'adoption de la délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2019,

Le Président du Conseil départemental, Monsieur Claude LEONARD, assistant mais ne participant pas au débat et s'étant retiré de la salle au moment du vote,

#### Après en avoir délibéré,

#### **Budget Général**

- ➤ Affecte le résultat de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 24 781 445,31 €:
  - o pour 11 044 288, 06 € au financement de la section d'investissement (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés),
  - o le solde, soit 13 737 157, 25 € en excédent reporté (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté).
- ➤ Le déficit d'investissement est repris au 001 : résultat d'investissement reporté pour 23 520 687, 93 €.

#### Budget Annexe du Parc Départemental

- > Affecte le résultat de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 533 390,00 €:
  - o pour 134 420, 80 € au financement de la section d'investissement (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés),
  - o le solde, soit 398 969, 20 € en excédent reporté (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté).
- ➤ Le déficit d'investissement est repris au 001 : résultat d'investissement reporté pour 134 420.80 €.

#### **Budget Annexe des Fonds d'Aide**

- L'excédent de fonctionnement est repris en excédent reporté (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour 7 106, 94 €.
- L'excédent d'investissement est repris au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour 176 561, 73 €.

#### **Budget Annexe MAIA**

L'excédent de fonctionnement est repris en excédent reporté (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour 15 685, 73 €.

## Extrait des Décisions

#### DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 JUILLET 2020

#### SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS

#### DESSERTE FORESTIERE DE MAILLETTE : DEMANDE DE SUBVENTION

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet de desserte forestière du bois de la Maillette et à la demande de subvention associée (page 6),

#### Décide:

- de solliciter une subvention totale estimée à 22 000 € au titre de la sous-mesure 4.3 du programme de développement rural Lorraine 2014-2020, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé par l'assemblée départementale ;
- de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

#### SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME

#### MANIFESTATION CYCLOTOURISME ECHAPPEES EN MEUSE - 3 ET 4 OCTOBRE 2020 - ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen tendant à approuver l'accompagnement financier du Comité Meuse Cyclisme dans le cadre de la manifestation cyclotourisme « Echappées en Meuse », les 3 et 4 octobre 2020 (page 8),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

#### Décide:

- D'approuver le versement au titre de la politique d'attractivité/tourisme d'une aide de 500 € au Comité Meuse de Cyclisme,
- D'approuver le versement au titre de la politique sportive d'une aide de 500 € au Comité Meuse de Cyclisme,
- D'approuver le versement des recettes perçues lors de la manifestation au Comité Meuse de Cyclisme,

- D'approuver la participation du Département de la Meuse dans le financement du risque lié au manque de recettes, dans la limite de 2 500 €
- De signer les conventions et actes afférents formalisant les conditions de ces engagements.

#### **GEVO - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n° 2020 – 391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen tendant à individualiser une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 au Groupement d'Emulation de la Vallée de l'Othain (GEVO) qui œuvre pour la mise en place de manifestations évènementielles majeures qui contribuent au renforcement de l'attractivité de notre département (page 13),

Vu la demande présentée par l'Association GEVO en date du 4 Février 2020,

#### Décide:

- > d'attribuer une subvention de fonctionnement forfaitaire de 30 000 € à l'Association GEVO,
- > de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **VERDUN EXPO MEUSE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen tendant à individualiser une subvention de fonctionnement à l'Association Verdun Expo Meuse notamment dans le cadre de l'organisation de la 39<sup>ème</sup> Foire Nationale de Verdun (page 19),

Vu la demande présentée par l'Association Verdun Expo Meuse en date du 7 Mai 2020,

#### Décide :

- d'attribuer une subvention plafonnée à 27 000 € à l'Association Verdun Expo Meuse, représentant 6,34 % d'un budget prévisionnel de 425 960.99 €, sous réserve de la confirmation des aides de la Région Grand Est à hauteur de 21 500 € et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à hauteur de 42 000 €.
- > de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### <u>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : ASSOCIATION</u>

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée au titre de la politique de soutien aux structures d'enseignement artistique ;

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande de soutien présentée par l'association Argonnescence en application du Schéma Départemental de l'Education Artistique et Culturelle et du règlement départemental qui en découle (page 23);

#### Décide:

- D'attribuer, au titre de l'année 2020, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Budget Prévisionnel 2020 TTC en €	Montant maximum de subvention en €	Taux d'aide
Ecole de musique Association Argonnescence	84 001.00	13 206.00	15.72%

- De signer les actes se rapportant à cette décision.

#### **DIRECTION DU PATRIMOINE BATI**

# AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES D'AUTORISATION REQUISES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME RELATIVES AU PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA RESTAURATION DU COLLEGE SAINT-EXUPERY DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une autorisation de signature des demandes d'autorisation requises au titre du Code de l'urbanisme (page 27),

#### Décide:

 De signer et déposer des demandes d'autorisation requises au titre du code de l'Urbanisme pour ce projet de restructuration de la restauration du collège Saint-Exupéry de Thierville-sur-Meuse. AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES D'AUTORISATION REQUISES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME RELATIVES AUX PROJETS DE CONSTRUCTIONS D'UN ABRI A SEL AU DEPOT DE FRESNES-EN-WOËVRE ET AU CENTRE D'EXPLOITATION DE CLERMONT-EN-ARGONNE AINSI QUE L'ACQUISITION DE MODULES PREFABRIQUES A USAGE DE VESTIAIRES/SANITAIRES PROVISOIRES POUR LES AGENTS DE LA RESTAURATION DU COLLEGE D'ANCERVILLE

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen (page 29),

#### Décide :

- de signer et déposer des demandes d'autorisation requises au titre du Code de l'Urbanisme pour ces trois projets, à savoir :
  - construction d'un abri à sel au dépôt de Fresnes-en-Woëvre,
  - construction d'un abri à sel au centre d'exploitation de Clermont-en-Argonne,
  - acquisition de modules préfabriqués à usage de vestiaires/sanitaires provisoires pour les agents de la restauration du collège d'Ancerville.

#### SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES

AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL AVEC LE CENTRE SOCIAL D'ÉTAIN ET RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL AVEC LES CENTRES SOCIAUX ANTHOUARD PRE L'ÉVEQUE, CITE VERTE ET KERGOMARD DE VERDUN

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à apporter un soutien financier aux centres sociaux d'Etain, Anthouard Pré l'Evêque, Cité Verte et Kergomard de Verdun (page 31),

#### Décide :

 d'octroyer des subventions forfaitaires d'un montant total de 397 400 €, sous réserve de l'inscription des crédits annuels correspondants, aux centres sociaux d'Etain, Anthouard Pré l'Evêque, Cité Verte et Kergomard de Verdun ayant déposé une demande, répartie de la manière suivante :

Centres sociaux	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	TOTAL
CSC d'Etain	27 000 €	-	-	-	27 000 €
CSC d'Anthouard Pré l'Evêque de Verdun	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	34 000 €
CSC Cité Verte de Verdun	62 100 €	62 100 €	62 100 €	62 100 €	248 400 €
CSC Kergomard de Verdun	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	88 000 €
TOTAL	119 600 €	92 600 €	92 600 €	92 600 €	207 400 6
TOTAL	397 400 €				397 400 €

Les subventions seront versées selon les modalités suivantes :

- le montant global du financement 2020 sera versé à compter de la réception de la convention d'attribution signée,
- un bilan intermédiaire arrêté au 31 octobre de l'année N sera réalisé en novembre de l'année N avec les Centres sociaux afin de faire le point sur la réalisation des objectifs et de définir pour l'année N+1 au regard de la durée de la convention, si la subvention doit être versée sur son montant maximum ou réduite
- les centres sociaux devront transmettre au plus tard le 15 novembre de l'année N un tableau récapitulatif, comportant de manière détaillée le descriptif de l'action et les moyens mis en oeuvre,
- un rapport d'activité et un bilan financier de l'année, certifié par le comptable des centres sociaux (modèle Cerfa n° 15059\*01) seront à transmettre au 30 juin de l'année N+1
- la subvention de l'année N+1 sera versée au cours du premier semestre après analyse du bilan intermédiaire de l'année N-1 et du bilan financier de l'année N-2

En contrepartie, les centres sociaux s'engageront à :

- réaliser les actions subventionnées,
- apporter au Département toutes les précisions et documents nécessaires à l'évaluation des actions,
- fournir un rapport d'activité ainsi que le compte rendu financier de subvention des actions subventionnées, correspondant à l'octroi de la somme au plus tard le **30 juin N+1**,
- mentionner la participation départementale à l'occasion de toute action de communication sur l'opération ou lors de manifestations officielles.

Dans le cas où le bénéficiaire ne réaliserait pas les actions ou utiliserait la somme versée à des fins autres, le Département pourra demander le remboursement total ou partiel de l'aide financière attribuée ou ne pas verser la subvention de l'année N+1.

Dans le cas où le bénéficiaire ne transmettrait pas les documents, dans les délais, le Département ne versera pas la subvention de l'année N+1.

- de signer les conventions d'attribution relatives à ces subventions.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à apporter un soutien financier aux associations à caractère social contribuant à une politique d'action sociale en direction des publics en difficulté (page 31),

#### Décide:

- l'octroi de subventions forfaitaires d'un montant global de **86 961 €** aux 12 associations à caractère social, ayant déposé une demande, réparti de la manière suivante :

#### Subventions en vue de financer une action ou un projet spécifique porté par l'association

ASSOCIATIONS		Type de	Détail	Montant forfaitaire de
Raison sociale	Adresse	financement		la subvention
АРАЈН	3, rue des Saponaires 55000 Savonnières devant Bar	Action	- Service Loisirs	1 500 €

ASSOCIATIONS		Type de	Détail	Montant forfaitaire de
Raison sociale	Adresse	financement	5014	la subvention
CIAS de la Communauté d'agglomération de Bar le Duc Sud Meuse	12, rue Lapique 55003 Bar le Duc	Actions	<ul> <li>LAPE La Maison de Souricette</li> <li>Le BraSiloCim / Batucada</li> <li>Jardin de Prévention « Culture en Herbe »</li> </ul>	8 600 €
Croix Bleue	7, rue Haute 55150 Azannes	Participation fonctionnement	<ul> <li>Lutte contre l'alcoolisme et réinsertion des personnes sur le secteur de Verdun avec suivi psychologique</li> </ul>	2 090 €
Familles de France	6, place de la Libération 55100 Verdun	Participation fonctionnement	<ul> <li>Accueil et aide aux familles (litiges conso, logement, surendettement, informations judiciaires, écoute et information)</li> </ul>	1 000 €
Familles Rurales de Clermont	11, rue des Déportés 55120 Clermont en Argonne	Actions	<ul> <li>LAPE Les Calinoux</li> <li>Atelier cuisine</li> <li>Accompagnement</li></ul>	4 731 €
Familles Rurales du Val d'Ornois	5, place de l'Hôtel de Ville 55130 Gondrecourt le Château	Action	- LAPE Les Loupiots	5 100 €
Fédération des CSC de la Meuse	33, avenue de la 42 <sup>ème</sup> Division 55000 Verdun	Action	- Ateliers ARA	14 400 €
LAPE Lorraine	24, rue Froide 55210 Hannonville sous les Côtes	Participation fonctionnement	<ul> <li>Organisation d'une journée de travail dans le département de la Meuse afin de faciliter la participation des accueillants des LAPE</li> </ul>	450 €
Le Petit Train 24, rue Froide 55210 Hannonville sous les Côtes	24, rue Froide 55210 Hannonville sous les Côtes	Participation fonctionnement	- LAPE itinérant sur le canton de Fresnes-en- Woëvre	12 500 €
RESADOM	2, rue Mogador 55100 Verdun	Participation fonctionnement	<ul> <li>Maison des adolescents de Meuse</li> </ul>	25 000 €
Secours Catholique	41, rue des Minimes 55100 Verdun	Actions	<ul> <li>Boutique Solidaire</li> <li>Construction d'un groupe d'acteurs solidaires et citoyens à Saint Mihiel</li> <li>Atelier de cuisine familiale à Ligny</li> <li>Constitution d'un groupe d'acteurs solidaire et citoyens à Stenay</li> <li>Le Jardin Partagé des Planchettes à Verdun</li> </ul>	9 500 €
Vie libre	6, rue des Tourterelles 55500 Ligny en Barrois	Action	<ul> <li>Vie libre à la rencontre des jeunes et des femmes seules et isolées</li> </ul>	2 090 €
TOTAL				86 961 €

l'octroi de subventions forfaitaires d'un montant global de 14 776 € aux 2 associations cidessous, pour la confection de surblouses liée à la crise sanitaire du Covid 19, réparti de la manière suivante :

#### Subventions liées au Covid 19

ASSOCIATIONS		Type de	- / · · ·	Montant
Raison sociale	Adresse	financement	Détail	forfaitaire de la subvention
Fédération des CSC	33, avenant de la 42 <sup>ème</sup> division 55100 Verdun	Action	Confection de surblouses liée à la crise sanitaire Covid 19	5 788 €
CSC de Stenay	Rue du Moulin 55700 Stenay	Action	Confection de surblouses liée à la crise sanitaire Covid 19	8 988 €
TOTAL				14 776 €

- que les subventions liées à la réalisation des surblouses seront versées en une seule fois, sur production :
- d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réglées (nom du créancier, objet de la dépense, date facture, date paiement, montant HT et TTC) portant la mention du règlement par le demandeur et certifié par le comptable,
- des factures correspondantes.

Les autres subventions seront versées en totalité à compter de la notification de la délibération ou de la réception de la convention d'attribution signée s'agissant du RESADOM compte tenu d'un financement supérieur à 23 000 €.

Un compte rendu financier de subvention (modèle Cerfa) de l'action ou de l'activité subventionnée et un rapport annuel d'activité devront être transmis au Département au plus tard le 30 juin 2021. A défaut, le Département se réserve le droit ne pas instruire toute nouvelle demande.

En contrepartie, les associations s'engageront à :

- réaliser les actions ou activité subventionnées,
- apporter au Département toutes les précisions et documents nécessaires à l'évaluation des actions ou activité.
- fournir un compte rendu financier de subvention (modèle Cerfa) de l'action ou de l'activité subventionnée et un rapport annuel d'activité, correspondant à l'octroi de la somme au plus tard le 30 juin N+1,
- mentionner la participation départementale à l'occasion de toute action de communication sur l'opération ou lors de manifestations officielles.

Dans le cas où le bénéficiaire ne respecterait pas l'un des engagements cités ci-dessus, le Département pourra demander le remboursement total ou partiel de l'aide financière attribuée.

- de signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION

### DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (DSID) - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSID 2020

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1.

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser les demandes de subventions DSID2020 auprès de l'Etat (page 56),

#### Décide :

- d'approuver les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes intégrant les subventions DSID2020 sollicitées et de solliciter ces subventions pour un montant prévisionnel de 3 461 564,07 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSIS) pour l'année 2020, comme suit :
  - Une subvention DSID2020 de 1 637 564,07 € pour accompagner l'investissement « Construction du centre d'exploitation de Void-Vacon »,
  - Une subvention DSID2020 de 1 824 000 € pour accompagner l'investissement « Extension et réhabilitation de la demi-pension du Collège de Thierville-sur-Meuse ».
- d'engager le Département sur fonds propres à défaut d'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées. Si le montant de ces subventions allouées venait à être inférieur à celui sollicité, le Département s'engage à augmenter d'autant sa participation.
  - de signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions sollicitées.

#### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### CONTRIBUTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT A LA COMMANDE DE MASQUES PASSEE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE MEUSE (ADMM)

#### Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport tendant à apporter une contribution financière du Département à la commande de masques passée par l'Association départementale des Maires de Meuse (page 5),

#### Décide :

- d'accorder à l'Association départementale des Maires de Meuse, par dérogation au règlement financier (qui prévoit qu'une subvention ne peut être accordée pour les opérations déjà commencées que par l'accord d'une dérogation) et par application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, une subvention maximum de 124 586€, représentant la contribution départementale à l'achat de masques pour les 98 497 habitants concernés par ladite commande.

Cette contribution est établie, une fois la participation de l'Etat sur les seuls masques déduite, à hauteur de 50% du coût résiduel de deux masques par habitant, incluant leurs frais de livraison.

#### <u>Directeur de la Publication et responsable de la rédaction</u>:

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur: Imprimerie Départementale

Place Pierre-François GOSSIN 55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse

Hôtel du Département Place Pierre-François GOSSIN

55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 10/07/2020 <u>Date de dépôt légal</u> : 10/07/2020